

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>11/02/2022</b>	Dossier complet le : <b>16/02/2022</b>	N° d'enregistrement : <b>f09322p0051</b>

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une retenue de 10 000 m<sup>3</sup> sur la commune de Ribiers pour le compte de l'ASA des irrigants de Ribiers

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
N°47 a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Le projet prévoit le défrichement d'une surface de 21 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à augmenter la capacité du stockage existant afin de la porter de 2 000 à 12 000 m<sup>3</sup> par la construction d'une retenue attenante de 10 000 m<sup>3</sup>, qui pourrait être alimentée au printemps via la ressource Clarescombe, puis par le canal usinier pour les mois d'Août et Septembre, par un pompage existant, permettant ainsi de réduire la pression hydrique sur le bassin versant du Buëch.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le présent dossier a été dressé à la demande de l'ASA de Ribiers qui souhaite renforcer la capacité de stockage de son réseau par la construction d'une retenue de 10 000 m<sup>3</sup> pour satisfaire les besoins en eau dédiés à l'irrigation et notamment pour gérer les périodes d'étiages la zone étant classée en ZRE (Zone de Répartition des Eaux).

Le projet fait l'objet de la fiche action irrigation N° BAV 12 inscrite au PGRE de décembre 2019 consistant à augmenter la capacité de stockage de la retenue existante alimentée par le torrent de Claescombe pendant que l'hydrologie est favorable afin de ne plus prélever d'eau sur le torrent de Claescombe en période d'étiage sur les mois d'août à septembre, et en assurant le complément éventuel par un pompage sur le canal usinier de la Durance à cette période lorsque l'hydrologie est contrainte

Cette action permettait d'économiser 20 000 m<sup>3</sup> d'eau pendant cette période soit 4 l/s en continu sur 2 mois.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise des travaux s'étend sur 26 000 m<sup>2</sup> dont 21 000 m<sup>2</sup> sont à défricher. La retenue projetée aura une surface de 2.880 m<sup>2</sup>, une hauteur maximale au dessus du Terrain Naturel (TN) de 9.6m, une largeur de crête de 5m et de 60m au niveau du TN, un fruit de parement amont de 2,5/1 et 3/2 pour l'aval.

La construction de la retenue implique 8000 m<sup>3</sup> de déblais dont environ 7000 m<sup>3</sup> seront réutilisés. Un dispositif d'étanchéité sera installé sur le parement amont avec un système de drainage sur toute sa sous face. Un réseau de drainage sera également mis en place au fond de l'ouvrage. Un déssableur sera aussi construit à l'amont de la retenue projetée permettant la sédimentation des limons.

Les accès existants seront rétablis à l'issue du chantier. Le chemin circulaire existant sera restitué en pied du parement aval de la retenue à la cote 690,00 NGF (risberme au droit de la retenue).

Un fossé d'une profondeur de 0.60m accompagné d'un merlon seront réalisés en amont du couronnement côté amont de la retenue. Une clôture de protection sera mise en place sur le couronnement. Ce fossé disposera de 2 exutoires qui aboutiront tout les 2 dans le réseau de vidange.

Avant la construction de la retenue, une conduite provisoire DN400mm sera mise en place pour l'alimentation de la retenue existante durant la phase chantier. Une ligne téléphonique sera également déviée en parallèle sur une longueur de 100m.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 12 000 m<sup>3</sup> de réserve d'eau permettront à l'ASA des irrigants de Ribiers d'assurer l'irrigation sur les 1000 ha du périmètre irrigable. Cela par l'alimentation gravitaire venant du torrent de Claescombe la plupart de l'année et d'éventuels apports du canal usinier sur les mois d'août et Septembre lors de l'étiage du torrent.

L'équilibre hydraulique des retenues sera atteint grâce à la conduite de liaison et au maillage des 2 conduites d'amenée (lors de l'alimentation par pompage de la retenue) / distribution (lors de l'alimentation gravitaire de la retenue). Chacune des retenues possédera ainsi son propre réseau d'alimentation gravitaire et par pompage de façon à pouvoir fonctionner avec l'une pendant l'entretien de la seconde.

Chacune des retenues pourra être vidangée séparément. Le diamètre de la vidange a volontairement été réduite à 250mm pour limiter le débit de vidange à 150l/s environ (pour vitesse de 3m/s) et éviter les risques d'entraînement rapide des matières en suspension. Il est rappelé cependant que les travaux prévoient la construction d'un déssableur qui permettra de réduire sensiblement les dépôts dans l'ouvrage avec une sédimentation des particules supérieures à 100 microns.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration Loi sur l'Eau et demande d'autorisation de défrichement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet	26 000 m2
Zone à défricher	21 000 m2
Volume utile de la réserve	10 000 m3
Surface de la retenue	2 880 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit La Flogère,  
05 300 RIBIERS  
Section C, parcelles n°  
400, 401, 441 à 447  
455 à 460, 467, 474  
617, 618  
en PJ la liste et les  
surfaces

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44° 22' 35" 3 Lat. 5° 08' 38" 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 n°930020432 : MASSIFS DES PRÉALPES DELPHINO-PROVENÇALES DE LA MONTAGNE DE CHANTEDUC, DU ROC DE GLORITTE, DES CRÊTES DES TRAVERSES ET DE L'ANE ET DE LA MONTAGNE DE MARE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N°FR8000052 : Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation de la réserve se situe ans la zone de répartition des Eaux du bassin versant du Buëch
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le prélèvement gravitaire du torrent de Clarescombe et par pompage du canal Usinier. A noter que ces prélèvements sont effectifs sur la retenue existante et que la construction de la nouvelle retenue a pour but d'économiser sur les mois d'Août et Septembre environ 4l/s soit 20 000 m3 de prélèvement en moins dans le torrent de Clarescombe. L'objet du fonctionnement projeté étant de réduire la pression hydrique en période d'étiage sur le bassin versant du Buëch.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système de drainage installé fonctionnera sur les eaux de surfaces, aucune masse d'eau souterraine n'a été repérée lors de l'étude géotechnique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les calculs de cubatures ont été réalisés à l'appui des investigations géotechniques. Ces dernières ont conduit à estimer un volume de 8 000 m3 de déblais difficilement réutilisables en remblais, dont 1 000 m3 de terre de décapage, induisant un déficit de 7 000 m3 de remblai environ (6 820 m3). Dans ces conditions, il a été pris l'hypothèse que ces volumes seront réutilisés moyennant une mise en place sur des zones moins sensibles et ce sous réserve des investigations géotechniques à réaliser dans le cadre d'une G2 PRO ou du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement ainsi que les terrassements entraînent la destruction d'espèces végétales (Ligneuses, arbustives et herbacées) et de fait la détérioration des habitats. Toutefois il est à noter qu'aucune espèce protégée n'a été inventorié lors du passage de l'écologue en Juillet 2021. La circulation des engins risque de perturber les espèces faunistiques se trouvant sur et aux abords du site. Une précaution particulière sera accordée à une zone où la présence de lézards est avérée, les travaux devront être évités de Octobre à mars-avril.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en bordure de la ZNIEFF et entièrement dans le PNR des Baronnies Provençales. Toutefois, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est situé sur l'emprise des travaux.  Cependant, la plupart des espèces d'oiseaux observées sur le site sont protégées, ainsi la période de travaux devra éviter celle de la reproduction de ces espèces à savoir du début du printemps jusqu'à la mi-Août.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va changer la nature de l'emprise des travaux. Toutefois il s'agit d'un milieu d'ores et déjà aménagé (réserve existante) et qui restera végétalisé pour la plupart après les travaux.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'emploi d'engins de chantier qui circuleront dans l'emprise du projet, toutefois, les voies de circulation existantes suffisent à l'acheminement des engins sur la zone. Ainsi, le projet ne nécessite aucun aménagement annexe de voie de circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux, le fonctionnement des engins sera source de bruit. Toutefois, cela sera temporaire et les périodes de travaux sont choisies pour éviter les incidences sur les espèces les plus vulnérables (Oiseaux et lézards).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, le fonctionnement des engins générera des odeurs de gaz d'échappement. Cet impact sera temporaire et limité à la phase de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, le fonctionnement des engins générera des vibrations. Cet impact sera temporaire et limité à la phase de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La vidange des ouvrages se fera dans le milieu naturel via le réseau de vidange déjà existant conservé. Afin de réduire les risques sur la vie aquatique, l'exploitant devra privilégier : La vidange des retenues progressivement en fin de saison d'arrosage par l'usage de l'eau par les irrigants ce qui est l'usage actuellement. En cas nettoyage du dessableur pendant la saison, il devra privilégier son nettoyage lorsque le débit dans le torrent de Clarecombes est élevé et procéder à des opérations de nettoyages lentes par ouverture partielle de la vanne de fond (dessablage).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La période des travaux de défrichement devra être définie en évitant la période de reproduction des oiseaux (du début du printemps jusqu'à la mi-août).

Les travaux spécifiques à la zone de présence avérée de lézards devront se dérouler en dehors des mois d'Octobre à Mars-Avril.

Afin de réduire les risques sur la vie aquatique, l'exploitant devra privilégier :

- La vidange des retenues progressivement en fin de saison d'arrosage par l'usage de l'eau par les irrigants ce qui est l'usage actuellement
- En cas nettoyage du dessableur pendant la saison, il devra privilégier son nettoyage lorsque le débit dans le torrent de Clarecombes est élevé et procéder à des opérations de nettoyages lentes par ouverture partielle de la vanne de fond (vanne de dessablage)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sous réserve de l'application des mesures et au regard des éléments pré-cités, le projet n'a pas vocation à impacter durablement son environnement. D'autant qu'une expertise faunistique et floristique a été menée préalablement sur le site et il n'a pas été identifié d'espèces protégées ou d'habitat d'intérêt communautaire susceptibles d'être détruits lors de la phase travaux. Les impacts identifiés ne pouvant être évités ou réduits concernent uniquement la phase de travaux et sont donc temporaires.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Compte-rendu d'expertise faunistique et floristique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Ribiers

le, 02/02/2022

Signature

le Président,  
Patrice BEAUF

ASA DES IRRIGANTS DE RIBIERS  
Quartier du Barlandier - RIBIERS  
05300 VAL BUÉCH-MENUEGE  
Tél. 04.92.61.34.86 - asagestion@orange.fr  
N° SIRET 200 019 685 0001